

Le CPE et son personnel

Conseillère Principale d'Education
Mme Ghyslen JEAN-JOSEPH

Le rôle du CPE

Le CPE exerce des responsabilités dans le cadre général de la vie scolaire. Ces responsabilités se répartissent en quatre domaines :

Le fonctionnement de l'établissement : responsabilité du contrôle des effectifs, de l'exactitude et de l'assiduité des élèves, organisation du service des personnels de surveillance, mouvement des élèves. Ils participent à l'application des mesures propres à la sécurité, notamment des élèves.

La collaboration avec les enseignants : échange d'informations avec les professeurs sur le comportement et l'activité de l'élève : ses résultats, les conditions de son travail, recherche en commun de l'origine de ses difficultés et des interventions nécessaires pour lui permettre de les surmonter, suivi de la vie de la classe, notamment par la participation au conseil de classe, collaboration dans la mise en œuvre de projets.

L'animation éducative : relations et contacts directs avec les élèves sur le plan collectif (classes ou groupes) et sur le plan individuel (comportement, travail, problèmes personnels) et organisation des temps de loisirs (Maison du lycéen, clubs, activités culturelles et récréatives), organisation de la concertation et de la participation (formation, élection et réunion des délégués, participation au conseil d'administration).

L'action éducative du CPE : Elle implique le dialogue avec les parents ou toute personne qui assure des responsabilités à l'égard de l'adolescent, collaboration nécessaire en vue de permettre à ce dernier de se prendre en charge progressivement.

Personnel de vie scolaire (Assistants d'Education, Contrats Avenir et Contrats d'Accompagnement à l'Emploi) : C'est souvent avec ces derniers que les élèves ont les contacts les plus faciles.

En dehors des tâches de surveillance proprement dites (cours, permanences etc.), ils s'acquittent de travaux administratifs et peuvent apporter une aide au travail des élèves. Ils ont un rôle important à jouer en matière de sécurité et de relation avec les élèves dans la lutte contre la violence dans l'établissement. Ils peuvent aussi apporter une aide précieuse dans le fonctionnement de la Maison des Lycéens.